

RÈGLEMENT DE LA FOIRE AUX JOUETS 2025

Centre Alfred-de-Vigny - 24 avenue du lycée - 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX - 01 30 43 65 85

alfreddevigny@centrealfred.fr – www.chezalfred.info

I Présentation de la Foire : le CENTRE ALFRED-DE-VIGNY, association loi 1901, organise **dimanche 23 novembre 2025**, de 9h00 à 16h30, la Foire aux Jouets. Elle se déroulera au Centre Alfred-de-Vigny à Voisins-le-Bretonneux.

II Réserver un emplacement

L'emplacement sera d'une longueur de 1m80, délimité par une table de même dimension mise à votre disposition ainsi que 2 chaises.

Les tarifs :

- Les adhérents du Centre : **20€** l'emplacement ;
- Les adhérents familles : **18€** l'emplacement ;
- Les non-adhérents : **25€** l'emplacement.

Les réservations peuvent se faire, dans la limite des places disponibles, au Centre Alfred-de-Vigny, à l'accueil du Centre ou par courrier auquel cas le coupon réponse devra impérativement nous être parvenu au plus tard, **le mercredi 19 novembre 2025**. Aucune réservation ne sera prise en compte sans la totalité des pièces demandées : copie de la carte d'identité recto-verso, bulletin d'inscription dûment rempli, règlement de la Foire aux Jouets signé et paiement de l'emplacement.

Les conditions d'annulation par l'exposant :

- **Jusqu'au mercredi 12 novembre 2025** : 5€ seront retenus en compensation des frais engagés par l'organisateur.
- **À partir du jeudi 13 novembre 2025** : aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée.

III Horaires : les exposants seront accueillis dès 7h30 et devront être installés avant 9h, heure d'ouverture au public. Dès 9h, l'organisateur se réserve le droit de combler les emplacements pour lesquels les exposants ne sont pas arrivés. Dans le cas où il resterait des emplacements vides le jour de l'évènement, ceux-ci seront proposés à d'autres exposants au tarif de 26€.

Il est demandé aux exposants de rester sur leur stand jusqu'à la fin de la manifestation.

V Les ventes interdites : l'exposant s'engage à ne pas vendre de produits alimentaires, (y compris les confiseries et les boissons), d'armes en tout genre (petits plombs, balles de caoutchouc, Airsoft ou autres), **ni de vêtements**. Chaque article doit-être complet, propre et en bon état de fonctionnement.

VI Annulation de la manifestation : En cas d'annulation de la FOIRE AUX JOUETS par décision des autorités compétentes, aucun frais ne sera retenu.

Les exposants ne pourront évoquer aucun préjudice à l'encontre de l'organisation.

VII Engagement : par l'acceptation de ce règlement, l'exposant atteste sur l'honneur qu'il n'a pas participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

VIII Respect du règlement : L'exposant s'engage à respecter ce règlement dès son inscription. Des poubelles de recyclage seront mises à disposition, aucun amoncellement ne devra rester sur l'emplacement.

IX Confirmation : Vous recevrez un mail de confirmation de votre réservation.

Je m'engage à fournir :

- | | |
|---|--|
| ☐ Copie recto/verso de la carte d'identité | ☐ Bulletin d'inscription rempli |
| ☐ Règlement de la Foire aux Jouets | ☐ Paiement de l'emplacement |

Fait à....., le

Signature obligatoire, précédé de la mention « Lu et approuvé » :



Cadre réservé au Centre

Montant :

Type règlement

Initiales :

Bulletin d'inscription Foire aux Jouets

Dimanche 23 NOVEMBRE 2025 de 9h à 16h30

Voisins-le-Bretonneux

Fournir une photocopie de sa carte d'identité recto - verso

☐ Adhérent Famille du Centre (18€) ☐ Adhérent du Centre (20€) ☐ Non Adhérent du Centre (25€)

EN LETTRE MAJUSCULES

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

MAIL : TELEPHONE :

☐ Je règle un montant total de _____ € à l'ordre du Centre Alfred-de-Vigny.

☐ Je joins la photocopie de ma carte d'identité recto – verso.

☐ Le règlement lu, daté, accepté et signé avec la mention « Lu et approuvé » (au verso de ce document).

Droit à l'image : Je soussigné(e) : Nom Prénom

Autorise l'Association « Centre Alfred de Vigny » à utiliser et à diffuser à titre gratuit et exclusif des photographies me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés pour l'illustration et la communication interne, papier et Internet.

Fait à....., le

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »